

Département
Des ARDENNES

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

Séance du 12 septembre 2024

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 20.09.2024
Convocation faite
Le 06.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération
N°2024-09-147

Comité des Œuvres Sociales
(COS) du personnel
communautaire : fixation du
montant définitif de sa
subvention pour 2023 et
versement d'un acompte
n°1 sur la subvention
annuelle de fonctionnement
2024

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérard GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M^{me} Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M^{me} Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérard GIULIANI), M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu sa délibération n°2023-07-129 du 05 juillet 2023 décidant le versement d'un acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement 2023 au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire d'un montant de 41 325 €,

Vu sa délibération n°2024-01-002 du 23 janvier 2024 décidant le versement d'un second acompte sur la subvention 2023, d'un montant de 40 000 €,

Vu la demande de la Présidente du COS, par courrier du 5 juin 2024, du versement d'un premier acompte sur la subvention 2024, demande accompagnée du bilan moral et financier 2023 et du budget prévisionnel pour 2024, votés le 12 mars 2024 par son Assemblée Générale,

Considérant l'excédent d'un montant de 32 541,24 € ayant permis au COS de financer ses dépenses de début d'année 2024, sans appel d'avance,

Considérant la déduction du montant de cet excédent du montant définitif de la subvention du COS pour 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le compte de résultat 2023 du COS,

* **fixe** le montant de la subvention annuelle de fonctionnement 2023 du COS à 81 325 €,

* **approuve** le budget prévisionnel 2024 du COS,

* **approuve** le versement au COS d'un premier acompte de 41 610 € sur sa subvention 2024.

MM. Jean-Pol DEVRESSE et Jean-Claude JACQUEMART, membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

